

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2024 - 2025



L'accès à la restauration scolaire étant informatisé, le système de contrôle se fait par la reconnaissance du contour de la main. La Commission Nationale Informatique et Libertés impose que vous donniez votre accord. Dans le cas où vous refuseriez, nous donnerons une carte magnétique à votre enfant.

- ELEVES DE SECONDE, NOUVEAUX ELEVES DE PREMIERE ET DE TERMINALE :

Il est impératif de rendre l'autorisation biométrique ci-dessous, ainsi que le dossier restauration scolaire accompagné de ses pièces justificatives et un chèque d'un montant minimum de 30 euros, établi à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Gérard de Nerval de Luzarches afin que le compte de votre enfant soit approvisionné à la rentrée

- ELEVES DE PREMIERE ET TERMINALE :

Votre enfant étant déjà scolarisé dans l'établissement, il n'est pas nécessaire de retourner le coupon ci-dessous, mais vous devez fournir les documents mentionnés au verso du document et penser à réapprovisionner son compte de cantine. **LE RETOUR DES DOCUMENTS EST EFFECTUE DIRECTEMENT AUPRES DU SERVICE INTENDANCE OU PAR MAIL A L'ADRESSE INT.0950647M@AC-VERSAILLES.FR EN INDIQUANT EN OBJET (INSCRIPTION DEMI-PENSION 2024/2025).**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DE LA DEMI-PENSION

La demi-pension est assurée par le collège Anna de Noailles.

Le prix du repas varie en fonction de votre quotient familial de 0,50 € à 4,49 €.

- **Réservation** : la confection des repas étant faite en fonction du nombre de réservation, il est indispensable de réserver ses repas à l'avance et au plus tard la veille. Deux bornes de réservation sont disponibles dans le hall de l'établissement ainsi que l'espace famille via Internet. Les élèves peuvent réserver plusieurs jours ou semaines à l'avance. Une réservation peut être annulée au plus tard la veille du repas. **Tout repas réservé, non consommé et non annulé ne pourra être remboursé sauf absence justifiée et validée par la vie scolaire.**
- **Approvisionnement du compte de l'élève** : Pour tous les élèves, il est impératif d'envoyer un chèque de 30 € (libellé à l'ordre de l'Agent comptable avec le nom et le prénom au dos), accompagné du coupon biométrie et de l'attestation de paiement de la CAF. Si vous n'êtes pas allocataire, l'attestation de quotient via le site www.iledefrance.fr/equitables accompagnée des pièces justificatives obligatoires. **Ces documents sont obligatoires pour l'inscription ou la réinscription à la demi-pension. Sans approvisionnement préalable, aucune réservation ni aucun passage ne seront possibles.**
- **Modalités de paiement** :
Soit par **CB** via le site internet (<http://www.lyc-nerval-luzarches.ac-versailles.fr/>) ou l'ENT, aller sur ALISE et renseigner les codes et identifiants qui vous seront remis à la rentrée de septembre.
Soit par **chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée, soit en **espèces** au service de gestion.

✂.....

Un dispositif biométrique destiné au contrôle de l'accès au self-service a été mis en place. Les données concernant l'élève sont conservées au maximum jusqu'à la fin du trimestre suivant. Au-delà, toutes les données sont détruites. Seules les personnes habilitées du service intendance auront accès aux données biométriques. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 06.01.1978 modifiée en 2004, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant à l'intendance du lycée Gérard de Nerval.

Je soussigné (e) :

Représentant légal de l'élève :

Certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de la demi-pension.

Je déclare : **accepter** **refuser** le système de reconnaissance par le contour de la main (biométrie).

Je joins un chèque de 30 euros

Le :

Signature :

Partie à compléter si vous ne souhaitez pas fournir de documents :

Je soussigné (e)....., reconnais ne pas vouloir fournir les pièces nécessaires à la détermination du tarif et accepte que le prix plafond du repas, 4,49 €, soit appliqué. (Tarif non révisable en cours de trimestre).

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Liste des pièces à fournir obligatoirement :

- Pour les allocataires CAF : - uniquement l'attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois, (avec le nom de l'enfant concerné).
- Pour les non allocataires CAF : - l'attestation de quotient de la Région Ile de France éditée via le site www.iledefrance.fr/equitables accompagnée **obligatoirement** des pièces justificatives suivantes : photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer (avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022), photocopie de l'intégralité du livret de famille et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables ou en scannant ce QR code



QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille en fonction de son quotient familial.

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, les tarifs seront consultables sur :
www.iledefrance.fr/tarifs-equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables